La vulnérabilité des sportives en question : l'exemple de l'escrime au tournant de l'année 68

Cécile Ottogalli

▶ **To cite this version:**

Cécile Ottogalli. La vulnérabilité des sportives en question : l'exemple de l'escrime au tournant de l'année 68. Terret, Thierry; Robène, Luc; Charroin, Pascal; Héas, Stephane; Liotard, Philippe. Sport, genre et vulnérabilité au XXe siècle, Presses Universitaires de Rennes, pp.449-464, 2013, 978-2-7535-2734-8. hal-03820058

HAL Id: hal-03820058

https://univ-lyon1.hal.science/hal-03820058

Submitted on 18 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

OTTOGALLI, C., « La vulnérabilité des sportives en question : l'exemple de l'escrime au tournant de l'année 68 », in Terret T., Robène L., Charroin P., Héas S., Liotard P. (dir.), *Sport, genre et vulnérabilité au XXe siècle,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, pp. 449-464.

Chapitre 33

La vulnérabilité des sportives en question[1] : L'exemple de l'escrime au tournant de l'année 68

Cécile Ottogalli-Mazzacavallo

En 1967, la Fédération Française d'Escrime compte environ 23% de licenciées[2], ce qui classe l'escrime parmi les activités moyennement féminisées, selon les catégorisations établies par Catherine Louveau en 1991[3]. Ces chiffres sont le fait d'un investissement historique des femmes dans ce sport[4], y compris au plus haut niveau[5], mais aussi du crédit social accordé à cette activité pour façonner le corps des femmes sans, pour autant, que son héritage militaire et viril s'en trouve contesté. Ainsi, la piste d'escrime, comme d'autres terrains sportifs, demeure un espace de démonstration de la différence et de la hiérarchie entre les sexes. Si en 1944, Marie-Thérèse Eyquem considère cette activité sportive comme recommandable pour les femmes, c'est parce qu'elle apparait conforme aux normes et attendus de la « bonne féminité ». Pratiquée sans

[1] En référence au titre de l'ouvrage de LIEBER M., *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

[2] En 1967, la FFE compte 3129 femmes sur 13701 licenciés, soit 22,8%. En 1974, l'effectif des femmes a doublé. Elles sont 6319 sur 25 621 licenciés, soit 24%. Cf. Compte rendu d'AG, archives FFE.

[3] DAVISSE A. et LOUVEAU C., *Sport, école et société. La part des femmes*, Joinville-le-Pont, Ed. Actio, 1991.

[4] Au XIX[e] siècle, des femmes pratiquent l'escrime. Des artistes apprennent le maniement du fleuret au conservatoire ; des femmes ou filles d'escrimeurs profitent de l'initiation d'un père ou d'un mari escrimeur. Certaines d'entre elles deviennent même maîtres d'armes, à l'image de Mme Gardère, responsable du Cercle des dames, créé en 1893. Autorisées à se licencier à la FFNE dès 1906, les escrimeuses françaises expérimentent les joies de la compétition durant la Belle-époque. Après guerre, elles participent aux championnats d'Europe organisés par la jeune Fédération Internationale d'Escrime et intègrent les Jeux olympiques en 1924. Cf. OTTOGALLI-MAZZACAVALLO C., SIX G. et TERRET T., *A la pointe de l'histoire. Fédération internationale d'escrime et compétitions : l'œuvre d'un siècle*, à paraître.

[5] TERRET T., OTTOGALLI-Mazzacavallo C., « Women in Weapon Land: The Rise of International Women's Fencing », *International Journal of the History of Sport*, vol. 29, n° 2, 2012, p. 286-301.

risque d'accidents grâce à des fleurets mouchetés, l'escrime permet de maintenir les femmes en forme sans être un sport brutal. Une sélection différenciée des techniques, des armes, des comportements est alors proposée pour parvenir à un façonnage différencié des corps, afin de répondre aux « nécessités » du devenir homme et du devenir femme de l'époque. Ainsi, « à la force, l'escrimeuse avertie sait opposer la finesse par des dérobements de fer, et sait encore se servir du doigté dans les parades qui peuvent être autoritaires, sans intervention de la force[6] ». Les « qualités de grâce, d'intelligence, de souplesse, de compréhension fine et avisée[7] » sont requises pour elle. De plus, les femmes sont invitées à moult précautions pour ne pas prendre de risque, ne pas aller trop loin, ne pas s'exposer au « procès de virilisation » qu'impliquerait la pratique de sports « trop virils » ou de sports pratiqués intensément. Cette angoisse, au cœur des débats sur le sport des femmes depuis l'entre-deux-guerres[8], repose sur la croyance en une fragilité présumée « naturelle » des femmes, donc d'une vulnérabilité. Considérée par essence comme faible et fragile, une femme ne pourrait donner à voir le spectacle de la force sans sortir de sa condition et devenir par conséquent une sorte de monstruosité. « Le sport est une arme délicate, le sport féminin surtout[9] », déclare Marie-Thérèse Eyquem. D'une part, il endiguerait cette « faiblesse intrinsèque » des femmes et, d'autre part, il les mettrait en danger s'il est pratiqué avec excès au regard des normes de la bienséance[10]. Dans cet argumentaire, les sportives de haut niveau, incarnant « les frénésies inconscientes d'auto-destruction[11] », deviennent suspectes.

Cette perception du corps des femmes s'enracine dans une tradition de discours médicaux qui, à partir du XVIII[e] siècle[12], décrit le corps des femmes en termes de manque et de déficience,

---

[6] EYQUEM M.-T., *La femme et le sport*, Paris, Ed. Susse, 1944, p. 162.
[7] *Idem*.
[8] Dès cette époque, l'investissement des femmes dans certaines pratiques sportives fait craindre une masculinisation des corps, voire l'existence d'un hermaphrodisme sportif. Progressivement s'organise l'idée d'un contrôle de la féminité des athlètes, qui deviendra réalité à partir de 1966 avec la mise en place, dans les grandes compétitions internationales, de tests de féminité. Cf. LOUVEAU C. et BOHUON A., « Le test de féminité, analyseur du procès de virilisation fait aux sportives », TERRET T. (dir.), *Sport et genre, La conquête d'une citadelle masculine*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 87-118 ; BOHUON A., « Les contrôles de féminité : élaboration d'un dispositif de maintien de la catégorisation au sein de l'institution sportive », ACETI M. et JACCOUD C. (dir), *Sportives dans leur genre ?*, Berne, Peter Lang, 2012, p. 97-110.
[9] EYQUEM, M.-T., op. cit., p. 66.
[10] Les travaux d'Anais Bohuon, op. cit., sur les discours médicaux à l'égard de la pratique sportive pour les femmes posent cette dualité entre effet prophylactique et effet néfaste dès la seconde moitié du XIX[e] siècle,.
[11] EYQUEM, M.-T., op. cit., p. 67.
[12] LAQUEUR T., *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992.

et donne un fondement naturaliste à la différence des sexes[13]. A l'aune de ces travaux, la fragilité des femmes serait constitutive, ainsi que leur vulnérabilité aux maladies, à l'hystérie[14], aux déformations, à la surmortalité, sans que les conditions sociales de leur vie ne soient jamais questionnées. Non seulement les médecins isolent les individus de leur environnement, mais ils s'érigent aussi en prescripteurs de morale, en définissant un ordre opposant des capacités à des incapacités et des autorisations à des interdictions, tout en restreignant les activités ou les modes de pratique au regard de leurs croyances partielles et partiales des corps. Les médecins sont alors l'une des pierres angulaires de ce que Serge Dalla Piazza, dans *Violence et Vulnérabilité, Débusquer, comprendre, agir*[15]*,* nomme le processus d'invalidation[16], qui fait de la perception d'une déficience une incapacité, puis une restriction, sans prendre en compte l'organisation sociale qui la génère. A l'aune des années 1960, l'emprise des médecins dans la définition et la gestion du corps des femmes demeure. Certes, la publication du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir en 1949 dynamise sérieusement la réflexion[17], mais il faut encore plusieurs années pour que s'affirme un nouveau regard critique sur la condition féminine. Les études sur les femmes et le genre[18] offrent de nouvelles perspectives en analysant la situation des hommes et des femmes moins comme le produit d'un destin biologique mais comme le résultat de construits sociaux résultant des deux principes organisateurs de l'ordre social : celui de la séparation et celui de la hiérarchisation entre les sexes[19]. C'est dans la perspective de cette approche que nous questionnons ici les liens entre pratiques sportives, genre et vulnérabilité. Comment se traduit le processus d'invalidation des femmes dans le monde de l'escrime ? Quels en sont les déterminants socio-culturels et comment les femmes parviennent-elles à réagir ? A partir d'une analyse des discours fédéraux et journalistiques[20] ainsi que des parcours d'escrimeuses de haut niveau[21] dont

[13] Cf. KNIBIEHLER Y. et Fouquet C., *La femme et les médecins*, Paris, Hachette, 1983.
[14] EDELMAN, Nicole, « Les métamorphoses de l'étiologie hystérique et ses effets sur la représentation des sexes », CAPDEVILA, L., CASSAGNES, S., COCAUD, M., GODINEAU, D., ROUQUET, F., SAINCLIVIER, J. (dir.) *Le genre face aux mutations, Masculin et féminin, du moyen âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2003, p. 93-111.
[15] DALLA PIAZZA S., *Violence et vulnérabilité, Débusquer, comprendre, agir,* Bruxelles, De Boeck, 2007.
[16] Traduction de l'anglais *Disablement*, c'est à dire le processus qui vise à rendre incapable.
[17] CHAPERON S., « Simone de Beauvoir, cinquante ans après, 'Le Deuxième Sexe' en héritage », *Le monde diplomatique*, janvier 1999.
[18] THEBAUD F., *Ecrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS Editions, 1998.
[19] KERGOAT D., « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de genre », HIRATA, H ; LABORIE F., LE DOARE, H., SENOTIER D. (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme,* Paris, PUF, 2000, p. 36.
[20] Nous avons travaillé sur la revue *L'escrime française* de 1962 à 1975, ainsi que sur de nombreux articles de presse, principalement tirés de *L'équipe*, issus du fond privé de Catherine Ceretti et Marie Chantal Demaille.

la vie sportive précède et suit le moment 68[22], nous verrons que la vulnérabilité vécue par les sportives de haut niveau est davantage liée aux conditions sociales de leur vie et de leur pratique qu'à une vulnérabilité physique ou psychologique propre à la « nature féminine », comme les discours fédéraux et médicaux tendent à le faire croire. Si ces derniers cautionnent et reproduisent les stéréotypes d'une femme fragile, nerveuse, élégante et raisonnable pour expliquer leurs moindres performances jusqu'aux années 1973-75, force est de constater que les sportives expérimentent un autre rapport à leur corps, fait de volonté, de courage, de force et de pugnacité. Par le sport, par l'escrime, elles aspirent et incarnent une image plus « moderne » de la féminité et des rapports sociaux de sexe. Leur vulnérabilité provient soit de leur condition de vie, soit de la dissonance entre la modernité qu'elles incarnent et l'inertie, voir les résistances, des structures sociales pour la prendre en compte. D'où un décalage entre la façon dont « on » (fédération, médecins) parle des sportives et la façon dont les sportives vivent leur pratique, qui se renforce au tournant des années 1970 à l'heure où des femmes s'organisent pour prendre en main leur destinée. Face au conservatisme des structures, les sportives ne sont cependant pas unes et unifiées. Elles adoptent des stratégies qui varient individuellement et temporellement, elles opèrent des arrangements[23] de nature différente pour développer leurs capacités physiques, psychiques et techniques, pour démystifier la difficulté et leur prétendue « fragilité », pour vivre le dépassement, la force et le courage, bref pour s'émanciper.

1. Les femmes, victimes d'une vulnérabilité assignée par les structures sociales

Lors des congrès médicaux de la fin des années 1950, les médecins s'accordent toujours à démontrer la vulnérabilité « naturelle » des femmes dans les pratiques sportives de haut niveau. Les propos du Docteur Encausse, publiés en 1951 puis réédités en 1962 dans *Sport et Santé,*

[21] Dans le cadre de cette contribution, nous travaillons aussi à partir des biographies de quelques escrimeuses de l'équipe de France entre 1965 et 1975, celles dont parlent les revues fédérales et les presses sportives ou généralistes à l'occasion des grandes compétitions internationales. L'étude questionne alors la vulnérabilité de celles qui, par leur réussite, ont su dépasser les obstacles qui se posaient à elles. Pour l'escrime, Catherine Ceretti-Rousselet, Marie-Chantal Demaille et Brigitte Gapais-Dumont, membres de l'équipe de France de 1963 à 1976, ainsi que Kate D'Oriola-Delbarre, ancienne escrimeuse de haut niveau et capitaine de 1968 à 1984, furent interviewées. Voir aussi ERARD, C. & LABERGE, S., « L'élite athlétique féminine française : un espace révélateur de reconfigurations de genre (1945-1975) », LIOTARD, P. & TERRET, T. (dir), *Sport et genre (XIX^{e}-XX^{e})*, L'Harmattan, 2005 ; ERARD C. et BANCEL N., « Prosopographical Analysis of Sports Elites : Overview and Evaluation of Seminal Study », *The International Journal of the History of Sport,* vol. 24, n° 1, January 2007, p. 67-79.

[22] ZANCARINI-FOURNEL M., *Le moment 68. Une histoire contestée,* Paris, Seuil, 2008.

[23] GOFFMAN E., ZAIDMAN C. et MAURY H., *L'arrangement des sexes*, Paris, La dispute, 2002.

précis de médecine sportive, sont parmi les plus connus[24]. Dotées d'un nombre restreint de globules rouges, d'un débit cardiaque inférieur, d'une surface pulmonaire moins importante et aussi d'une plus forte sensibilité nerveuse, les femmes posséderaient intrinsèquement les conditions « du moindre rendement (…), au cours d'un effort maximum, comparativement aux hommes[25] ». De cette conviction, jamais discutée sur le plan des conditions expérimentales de la mesure et de la variabilité sociologique, découle un ensemble de prescriptions morales qui interdissent ou, à minima, réglementent les pratiques sportives des femmes : « Il convient de veiller à proscrire des activités physiques et sportives féminines 'tout ce qui écarte la femme de son type et tout ce qui, exagérant les caractères de son type, l'écarte de son équilibre'[26] ». Pour Encausse, le football, la barrette, le catch et autres sports de combat doivent être interdits quand les sports collectifs, l'escrime, le tennis, le tir à l'arc, les sports équestres, les sports d'hiver doivent être réglementés. Le devoir des femmes est alors de respecter ces règles de « bon sens » et, par leur exemple, d'avoir une fonction moralisatrice sur l'ensemble de la population. Si l'excès est perçu toujours comme un défaut, par contre « l'adresse, la grâce et la souplesse, qualités féminines par excellence, devront être les buts recherchés dans une juste mesure par le sport féminin ». Pour celles qui dérogent, celles qu'Encausse décrit comme « ayant beaucoup plus l'apparence d'un solide bûcheron, d'un marin-thonier de Concarneau ou d'un pilier de rugby que de la créature de rêve que nous admirons habituellement », la sanction est immédiate : il s'agit de leur disqualification en tant que femme, tel que le désir masculin la fantasme.

Les journées lyonnaises de Médecine sportive, organisées les 30 et 31 mai 1959[27], confirment cet « état de fait ». Les femmes sportives seraient vulnérables parce que plus fragiles que les hommes face aux efforts et aux risques qu'impliquerait la pratique sportive de compétition. Pire, les analyses et propos des médecins rendent fonctionnels et opérationnels tous les critères et les champs sémantiques permettant de signifier et justifier l'infériorité des femmes. L'infirmité, le handicap, la fragilité, tout y est pour faire des femmes des êtres déficients, dans la mesure où elles disposeraient de moins de rendement physiologique que les hommes. Les femmes sont perçues comme infirmes parce que sujettes à des affections chroniques (les

[24] Docteur ENCAUSSE P., *Sport et Santé, précis de médecine sportive*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1951, rééd. 1962.
[25] Dr ENCAUSSE, *op. cit.,* 1962, p. 216.
[26] Docteur J Martinie Dubousquet, cité par Dr ENCAUSSE, 1962, p. 216.
[27] Cf. *La revue lyonnaise de médecine, problèmes médicaux du sport féminin*, tome 9, n° 3, 15 février 1960.

souffrances, les perturbations causées par la menstruation et plus largement leur sensibilité fonctionnelle et psychique lié au cycle menstruel). Elles seraient même handicapées par certains aspects de leur anatomie comme leurs seins qui, dans les situations sportives, sont exposés aux traumatismes du fait de la station bipède et, du coup, constitueraient une gêne à leur investissement !

Dans le cadre des institutions sportives, ces discours prennent un écho particulier dans la mesure où la compétition offre une situation quasi paroxysmique de la hiérarchisation des sexes. Elle rend visible une différence que beaucoup s'accordent à analyser comme une déficience. Elle est alors traitée comme allant de soi, comme structurelle et constitutive d'une « nature féminine », comme une destinée à laquelle les organisations devraient s'adapter. Elle est purement et simplement assignée aux femmes au point de devenir un critère de normalité constitutif de la « bonne féminité ». Elle devient structurante d'une organisation sociale qui, non seulement produit la norme, mais contribue à sa reproduction.

Le milieu de l'escrime, dans les années 1960, n'échappe pas à cette représentation d'un corps féminin vulnérable et aux adaptations qui en découlent. Cela se traduit depuis de longues années par une interdiction, pour les femmes, de pratiquer en compétition l'épée ou le sabre. Seul le fleuret est autorisé selon une formule compétitive « adaptée » aux exigences de la différenciation des sexes, à savoir des assauts en 4 touches au lieu de 5 pour les hommes. Cette organisation sexuée du monde des armes, bien que régulièrement contestée, perdure durant les « vingt décisives[28] », même si la fédération française d'escrime autorise, théoriquement, en 1968, l'organisation de compétitions nationales à l'épée féminine, précédant ainsi de 20 ans l'organisation de ces épreuves à l'échelle internationale[29]. Dans les faits, les résistances prononcées par la commission médicale de la FFE, craignant pour les seins des femmes, imprègnent les imaginaires et les pratiques. Si quelques maîtres bravent ces résistances, ils restent marginaux et anonymes. De plus, l'épée féminine ne profite d'aucune visibilité dans les revues d'escrime jusqu'à la fin de la décennie 1970, pas plus qu'il n'existe de championnat de France d'épée féminine.

---

[28] SIRINELLI, J.-F., *Les Vingt Décisives. Le passé proche de notre avenir 1965-1985*. Paris, Fayard, 2007 ; SIRINELLI, J.-F., *Les baby-boomers. Une génération 1945-1969*, Paris, Fayard, 2003.

[29] C'est en 1988 que la FIE décide d'intégrer une épreuve d'épée féminine lors des championnats du monde. Cf. TERRET T., OTTOGALLI-MAZZACAVALLO C., « Women in Weapon Land », op. cit..

OTTOGALLI, C., « La vulnérabilité des sportives en question : l'exemple de l'escrime au tournant de l'année 68 », in Terret T., Robène L., Charroin P., Héas S., Liotard P. (dir.), *Sport, genre et vulnérabilité au XXe siècle,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, pp. 449-464.

De façon plus large, cette conviction de la vulnérabilité des femmes déteint sur les commentaires des observateurs lorsqu'ils qualifient et décrivent les performances des escrimeuses. Aux yeux des dirigeants français, l'escrime féminine est coupable de piètres résultats et par conséquent digne de peu d'intérêt. Au contraire, chez les hommes, Claude Magnan et Jacky Courtillat brillent par les performances accomplies et un jeu qualifié de sensationnel. Eux seuls semblent capables d'assurer la relève du prestige national, par ailleurs malmené depuis la fin des années 1950 par la puissance des athlètes soviétiques[30]. Les défaillances de l'escrime féminine sont perçues comme allant de soi, comme des « évidences » qui ne sont guère questionnées. Ainsi, alors que Catherine Rousselet devient championne du monde des moins de 20 ans, le président de la FFE, le général Carolet, déclare : « cette finale féminine fut très homogène dans sa médiocrité[31] ». Il en est de même au championnat du monde de 1968 où « la qualité de l'escrime pratiquée était très inégale, plusieurs tireuses combattaient d'une manière chaotique, saccadée et dans un style plutôt primitif. Ceci était dû probablement à l'émotion et au manque d'expérience des compétitions sérieuses »[32].

L'une des anciennes membres de l'équipe de France, Marie Chantal Demaille déclare :

« Ils ont toujours eu un ton condescendant vis-à-vis de l'escrime féminine en disant qu'on perdait notre tête quand on se mettait en garde, qu'on savait faire de l'escrime au plastron mais qu'en assaut c'était épouvantable. On a le droit à tous les petits noms d'oiseau, qu'on était vraiment pas, c'était pas terrible quoi, c'était pas agréable à regarder. Je pense que pour eux c'était moindre. L'effort physique féminin n'était pas respecté comme l'effort physique masculin[33] ».

Une autre caractéristique de la vulnérabilité assignée aux femmes est d'ordre psychologique. Les femmes seraient plus nerveuses et instables dans leurs comportements. « Avec les femmes, on ne sait jamais. Les Françaises moyennes sont dans le fond des extrémistes

[30] OTTOGALLI C., SIX G., TERRET T., *Un pour tous et tous pour un. L'histoire des championnats du monde d'escrime*, Paris, Le Cherche Midi, 2010.
[31] LAFITTE A., « Deuxième victoire française : Catherine Rousselet a su garder son sang froid… », *L'équipe*, novembre 1961.
[32] Compte rendu Championnat du monde fleuret féminin, *L'escrime française,* avril 1968.
[33] Demaille, Marie-Chantal, entretien du 1 février 2012.

dangereuses. C'est tout bon ou tout mauvais[34] ». Elles seraient plus difficiles à entraîner, car trop versatiles et pas assez attentionnées aux conseils de l'entraîneur. Avant les Jeux olympiques de Munich en 1972, le « manque de tête » demeure une faiblesse récurrente :

« Pour les escrimeuses françaises, Munich constitue une occasion qui ne se présentera peut être plus jamais. Elles arrivent toutes ensemble à point nommé au sommet de leur potentialité… C'est donc l'occasion à ne pas manquer. Les nerfs vont jouer ici un rôle déterminant et aussi la cohésion de l'équipe qui il faut bien le dire n'est pas excellente tant s'en faut[35] ».

Les nerfs, les jalousies… tendon d'Achille de la condition féminine ! Les comportements colériques de Brigitte Gapais sont souvent ciblés pour incarner le stéréotype. Entre 1971 et 1972, alors que les commentateurs la considèrent comme l'une des meilleures tireuses au monde, ils s'étonnent de ces échecs :

« Nous pensons et nous ne sommes pas les seuls, qu'elle y parviendra le jour, sans doute prochain, où elle parviendra à maîtriser son humeur quelque peu volcanique dans chacun des cinq assauts qu'il faut livrer en finale. Fine escrimeuse, en grande condition physique, elle n'a pas d'adversaire plus redoutable qu'elle-même »[36].

D'un revers de main, les disfonctionnements dans l'organisation des compétitions tout comme les fréquents problèmes d'arbitrage sont évacués. Ces constats relatifs aux « faiblesses » des femmes s'imposent aussi comme allant de soi dans la revue *L'escrime française.* Leurs causes, leurs dimensions sociales, organisationnelles, politiques ne sont jamais questionnées. Quelle est la fréquence d'entraînement des femmes par rapport aux hommes ? Quelles sont leurs conditions de pratique à l'échelle nationale ? Comment les structures fédérales organisent-elles la pratique de l'élite féminine ? Pas un mot dans la revue *L'escrime française*, alors que les

[34]« Une nouvelle victoire de la grande catherine », 1970, fonds privé Catherine Ceretti (non daté).

[35] LAGORCE G., « Le fleuret français à son zénith », article presse avant les JO de Munich, fonds privé Catherine Ceretti (non daté).

[36] LAGORCE G., « Les Françaises vent en poupe », article presse de mai 1971, fonds privé Catherine Ceretti (non daté).

conditions de pratique des hommes sont passées au peigne fin. Tout fonctionne comme si le but de la pratique pour les femmes était d'« entretenir » plus que de développer leur potentiel. Recommandable pour elles et bénéfique pour les clubs qu'elles contribuent ainsi à faire vivre, l'escrime féminine n'est pas une priorité, surtout lorsqu'il est question du haut niveau. Tout se passe comme si les résultats et les performances sportives des françaises ne comptaient pas ou si peu. Préparées dans le cadre de leur club respectif, un cocon souvent familial, elles sont peu regroupées, peu suivies par la fédération qui, par ailleurs, dispose de moyens minimalistes[37]. En 1973 seulement, elles obtiennent la mise à disposition d'un entraîneur national spécifique, le maître Jacky Courtillat, après avoir partagé, jusque là, les services de Jean Cottard avec les fleurettistes garçons. La préparation préolympique reste sommaire avec quelques jours de regroupement à Font-Romeu ou à Houlgate[38]. L'essentiel de la formation des filles s'opère par l'intermédiaire de quelques grands clubs comme le Racing Club de France, l'Union Sportive et Artistique de la Caisse des dépôts et consignations ou le Cercle d'Escrime de Melun et, surtout, grâce à la collaboration de maîtres attentifs et passionnés pour le devenir de leurs filles[39]. Les moyens financiers et le soutien psychologique des familles sont alors déterminants dans l'accompagnement des jeunes filles que l'opinion publique destine à d'autres occupations.

A défaut d'efficacité des performances, l'élégance et l'harmonie sont les attendus sociaux valorisés lorsqu'il est question de l'escrime féminine. L'attention portée sur la tenue d'escrime (une taille haute et cintrée mettant en valeur les formes), le port de la jupe en dehors de la piste, les poses choisies pour les photos, la coiffure soignée et exigeante sont autant de « détails » qui inondent les illustrations des années 1960 afin de signifier les qualités appréciées chez les escrimeuses. Si, pour Fernand Albaret, chroniqueur pour *L'équipe,* les Françaises passent pour des coquettes dans les milieux internationaux, cela traduit les stéréotypes auxquels qu'elles doivent se conformer. En 1971, il décrit les tireuses moscovites comme des filles épaisses, solides, placides, grandes et fortes, aux visages fins, mais aux cuisses de cycliste. Au

[37] Lorsque le maître Jean Cottard devient, en 1956, l'entraîneur national de la FFE, il s'occupe de l'entraînement aux trois armes, ainsi que de celui des filles. Jusqu'en 1972, l'entraînement des fleurettistes, garçons et filles, cumulé à la fonction de directeur technique national. Cf. « Jean Cottard, Mémoire d'entraîneur », sur canal INSEP, http://www.canal-insep.fr/memoires_du_sport/jean-cottard-escrime/762

[38] LASSUS M., MARTIN, J.-L., VILLARET S., « Les politiques publiques du sport (1945 à nos jours) », TETARD P. (dir.), *Histoire du sport en France, de la libération à nos jours*, Paris, Vuibert, 2007.

[39] Notons les maîtres Sommier ou Revenu Ernest.

championnat du monde de Vienne en 1971, les Hongroises sont venues « faire le ménage », déclare-t-il, notamment grâce aux « ripostes de bûcheron » de l'ex-championne du monde, Zabelina. « Avec une cognée quels ravages elles feraient ! ». Les Françaises, elles, « sont plus tendres et plus émotives, beaucoup plus féminines en somme ! » mais « laissant percevoir d'inquiétantes faiblesses, elles ont du s'incliner devant les Polonaises qu'on ne saurait tout de même considérer comme des épouvantails[40] ». L'association de la féminité et de la faiblesse dans cette phrase n'est certainement pas le fruit du hasard, mais davantage le résultat d'un système de pensée répandu dans la population française. L'exception des Polonaises, « tout de même » belles, ne fait alors que confirmer la règle. Le chemin est encore long pour que, comme l'affirme Michel Dordé en 1972[41], « l'escrime dégage la femme de sa condition d'infériorité et lui donne une vision haute du monde[42] » ! Le niveau de pratiques des escrimeuses, sous l'influence des pays de l'Est, est certes en train de s'améliorer mais les critiques demeurent. Ainsi, aux lendemains des JO de Munich, Miguel de Caprilles, directeur technique, doute que « des attaques directes sporadiques ou des coups d'arrêts suivis d'un corps à corps intentionnel avec utilisation de la main armée[43] » soient susceptibles de promouvoir l'escrime féminine… Tout cela manque « d'élégance féminine ».

Enfin, les attentes portent aussi sur la réalisation d'une pratique harmonieuse, équilibrée de l'escrime, respectant la « vie de femme ». Les portraits dans la presse de l'une des membres de l'équipe de France, Catherine Roussellet-Ceretti, valorisent particulièrement cette dimension. Cette athlète incarne la réussite d'une vie physique, intellectuelle et sociale bien remplie grâce à une maîtrise de mathématiques, un mariage heureux, un enfant, le tout en parallèle d'une pratique régulière de l'escrime. « Je n'ai jamais tellement cherché à devenir une championne. Simplement j'ai le goût du travail bien fait et la curiosité de savoir jusqu'où je peux aller[44] », admet-elle. Son parcours n'est pas présenté comme le fruit de sacrifices, mais d'équilibre et d'amour. Souvent mise en scène avec son mari, l'image du couple harmonieux, à laquelle est profondément

[40] ALBARET F., « Les Françaises en demi-finales », article presse mai 1971, fonds privé Catherine Ceretti (non daté).
[41] Michel Dordé est entraîneur national aux trois armes de 1960 à 1974.
[42] Cité par HERAUD, Jeanine, *Les sports au féminin,* Paris, Gonthier-Denoël, 1972, p. 92.
[43] *L'escrime française*, septembre-octobre, 1972, p. 8.
[44] LAGORCE G., « Catherine Ceretti, le sport et l'art de vivre », article presse juin 1971, fonds privé Catherine Ceretti (non daté).

attachée la société française[45], rassure sur la compatibilité entre le sport et la femme : « Tout paraît simple, elle paraît tellement solide, elle est tellement équilibrée, si bien en règle avec elle même et ceux qui l'entourent[46] ». Les JO sont l'occasion d'une préparation sérieuse certes, mais raisonnable.

« Le temps qu'elle consacre actuellement à l'escrime est, en regard de celui nécessaire aux autres sportifs pour obtenir les mêmes résultats, très infime. Par semaine, elle prend deux leçons avec les maîtres d'armes de l'INS, se rend une fois à la salle du RCF et effectue trois footings d'une demi heure dans les bois de Vincennes accompagnée par son fils[47] ».

Tout élan vers une préparation plus organisée et sérieuse lui serait alors ennuyeux : « Le sport doit être un agrément, un dérivatif au travail et aux études, un moyen pour parvenir à l'équilibre auquel nous aspirons tous, mais en aucun cas quelque chose qui le rompt en interdisant par exemple un mois de vie de famille »[48]. Et l'auteur de compléter : « il ne faut pas voir dans ces propos uniquement la prise de position de la jeune maman d'un bébé qui avait alors un an, ce qui serait déjà à ce seul titre amplement justifié, mais l'énoncé d'une profession de foi[49] ». Une profession de foi de l'escrime féminine comme une pratique équilibrée, modérée, respectant les fonctions sociales des femmes, loin des 5 à 6 heures d'entraînement quotidien des « forceries » de la natation ou de l'athlétisme. Toutes engagées dans une activité professionnelle ou universitaire, pour trois d'entre elles mariées et mère de famille, avec seulement 3 à 4 entraînements par semaine, l'escrime selon Guy Lagorce est un « art de vivre » qui « ne compromet en rien leur vie de femmes, adultes et responsables[50] » et peut, par conséquent, servir de modèle à d'autres jeunes filles.

---

[45] Voir les résultats de l'enquête internationale menée par Paul-Henry CHOMBART DE LAWNE sur *Les images de la femme dans la société*, Paris, Les éditions Ouvrières, 1964.
[46] LAGORCE G., « Catherine Ceretti, le sport et l'art de vivre », article presse juin 1971, fonds privé Catherine Ceretti (non daté).
[47] PERESSINI D., « Catherine Ceretti », *Sport*, n° 13, 5 mai 1971.
[48] *Idem*.
[49] *Idem*.
[50] LAGORCE G., « L'escrime, également un art de vivre », article presse avant JO de Munich, fonds privé Catherine Ceretti (non daté).

OTTOGALLI, C., « La vulnérabilité des sportives en question : l'exemple de l'escrime au tournant de l'année 68 », in Terret T., Robène L., Charroin P., Héas S., Liotard P. (dir.), *Sport, genre et vulnérabilité au XXe siècle,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, pp. 449-464.

On le voit, aux dires des médecins comme des dirigeants sportifs, la fragilité ou la faiblesse fait partie du quotidien des femmes. Au cours des années 1960, elle reste perçue comme constitutive de l'identité féminine et justifierait « naturellement » les fonctions sociales des femmes : la séduction et l'enfantement. L'escrime féminine des années 1960 est imprégnée de cette conviction. Les femmes sont « le deuxième sexe », assignées à une utilisation invalidante de leur corps dans un système sportif et politique consentant. Dans la course aux médailles, leur apport n'est, pour l'instant, guère envisagé. Pourtant les filles sont là. Sur la piste de linoléum, elles se battent avec pugnacité et envie de progresser. Et en dehors de la piste, elles se dé-battent pour résoudre les tensions existant entre leurs ambitions et les conditions sociales de leur réalisation.

2. Les sportives de haut niveau, une entreprise individuelle de démystification de la fragilité

Les parcours biographiques et les entretiens réalisés avec quelques femmes de l'élite sportive révèlent une autre réalité au regard de la vulnérabilité. Si certaines, comme Marie Chantal Demaille, ont pu se sentir vulnérable physiquement à un moment ou un autre de leur carrière (avec des violentes crampes par exemple), cela n'est pas sans lien avec les conditions de leur entraînement. Plus largement, leur histoire permet de mettre en relief les ressorts sociaux d'une vulnérabilité qu'elles ne perçoivent pas dans le feu de l'action. En plus du talent de chacune, plusieurs conditions sont identifiables. En premier lieu, leur réussite tient souvent à la présence d'un environnement familial particulièrement favorable. Pour pénétrer le monde de l'escrime d'abord, elles sont majoritairement initiées par un père escrimeur, attentif à l'exercice physique et sportif de leur fille, à une époque où l'activité sportive n'est encore guère valorisée pour les jeunes filles et l'escrime, un sport dédié aux garçons. Contrairement au monde scolaire, elles expérimentent, grâce au club, la mixité en s'entraînant avec les garçons. A l'âge adulte, cet environnement familial reste déterminant, soit à travers le soutien pérenne d'un père maître d'armes, soit, le plus souvent, en raison d'un mariage avec un escrimeur compréhensif de la passion sportive de sa femme. En 1971, Catherine Ceretti déclare :

« Quand une femme se marie, elle cesse toute activité sportive. Je le constate continuellement au sein du Racing Club de France. A cet égard, le fait que l'équipe de France ne soit composée que

d'universitaires est très significatif. A tout le moins, une femme mariée arrête la compétition et continue à s'entraîner, mais encore faut-il qu'elle ait épousé un sportif. Car on constate qu'un homme qui pratique une activité sportive peut amener sa femme à le faire. Jamais l'inverse[51]. »

En deuxième lieu, des ressources financières suffisantes sont aussi nécessaires pour assumer les coûts de déplacements, d'équipement et même pour acheter leur disponibilité temporelle. Ainsi, être initiée par un père escrimeur (parfois maître d'armes) dans un grand club parisien ou disposer du soutien financier d'un mari également escrimeur sont les conditions propices pour se conformer aux attentes sociales de l'époque : maternité et performance modérée. Ces conditions, que certaines nomment des « chances[52] », traduisent la vulnérabilité sociale des femmes dont l'avenir dépend de leur dépendance à un homme conciliant[53]. Pourtant, toutes n'ont pas ces « chances ». L'ambition, la pugnacité, la force de caractère et des sacrifices offrent à quelques-unes, la possibilité de réussir. Leur vulnérabilité est grande, leur réussite plus douloureuse, d'autant plus si, pour atteindre leurs ambitions, elles doivent opérer des ruptures avec les traditions et les attentes du genre, comme l'illustre le parcours de Marie-Chantal Demaille[54].

Ainée d'une famille de 8 enfants, Marie-Chantal Demaille s'initie à l'escrime grâce à son père, maître d'armes au sein du Cercle d'Escrime de Quimper. Ses goûts pour l'exercice et sportive l'amènent aussi à pratiquer l'athlétisme au sein de l'UGSEL (Union Générale de l'Enseignement Libre), à s'entraîner et à exceller malgré de nombreuses interruptions pour raisons médicales. Eduquée dans un milieu catholique pratiquant, elle y apprend que la féminité est taboue. Chez les sœurs, elle porte la blouse, les pulls larges, les chaussettes hautes, les cheveux courts, etc., au point de se trouver trop garçonne, trop masculine. « Moi, je souffrais beaucoup de manque de féminité justement, d'apparence féminine, Je me trouvais trop garçon »,

[51] PERESSINI D., « Catherine Ceretti », *Sport*, n° 13, 5 mai 1971.
[52] Pour Catherine Ceretti en 1971 : « Quand on est femme, pour faire du sport, il faut avoir de la chance, et j'ai eu toute une série de coups de chance qui m'ont permis de mener à bien ma carrière sportive ». Cf. PERESSINI D., « Catherine Ceretti », *Sport*, n° 13, 5 mai 1971
[53] TATU-COLASSEAU A. et VIEILLE-MARCHISET G., « Comment devient-on dirigeantes administratives du sport local ? Des processus de transmission à l'œuvre en lien avec les rapports sociaux de sexe », *STAPS Revue Internationale des Sciences du Sport et de l'Education Physique*, n° 90, novembre-décembre 2010, p. 75-92.
[54] Les citations ci dessous sont extraites de 3 entretiens réalisés avec Marie Chantal Demaille au cours du mois de Janvier 2012.

explique-t-elle. Les nécessités matérielles la forcent à interrompre ses études secondaires pour saisir, en 1958, l'opportunité d'une bourse d'étude au CREPS de Châtel Guyon et devenir maîtresse d'Education Physique. Au gré des hasards d'une rencontre, elle devient championne de France des moins de 20 ans en 1960 et gagne ainsi sa première sélection en équipe de France pour participer au championnat du monde de 1961. Tout va très vite… y compris dans sa vie privée. A 18 ans, éloignée des siens, elle découvre la mixité et les relations garçons-filles, elle tombe enceinte et doit se marier. « Il n'y a pas eu tellement de choix pour moi », admet-elle. Comme beaucoup de femmes de sa génération, la barrière de la séparation des sexes est tombée brutalement. « On ne va surtout pas en boum, on n'a jamais connu ça, on n'a jamais embrassé un garçon puis on se retrouve mariée avec des enfants, on ne sait pas trop comment. C'est presque les autres autour de soi qui décident ». En un an, c'est la faillite du couple et l'obligation, pour raisons de santé, de confier à ses beaux-parents la garde de son fils qui ne peut grandir à Paris, alors qu'elle vient d'obtenir un poste de maîtresse d'Education Physique à Versailles. Pour ne pas sombrer, Marie-Chantal Demaille se bat. Retrouvant son père sur Paris, elle se remet à l'escrime et se qualifie pour les JO de Tokyo en 1964. Elle ne renonce pas pour autant à sa passion pour l'athlétisme. Cette double pratique, et certainement son manque de docilité, lui valent une suspension de 6 mois de l'équipe de France en 1965[55]. Dans son établissement scolaire, elle se distingue aussi en mettant en place une importante section sportive d'athlétisme et qualifie une équipe pour les championnats de France scolaires de l'Office du Sport Scolaire et Universitaire, ce qui lui vaut les jalousies de ses collègues de travail. Son acharnement et sa situation dérangeraient-ils ? En1966, la rupture est consommée : « Je me dis que si je veux me sortir de mon niveau, il faut que j'aille chercher autre chose ». Marie Chantal Demaille s'expatrie 3 ans en Tunisie où, grâce à un salaire augmenté, elle parvient à prendre un nouveau départ en divorçant et en récupérant de la garde de son fils. Avec le maître hongrois Nemeth, elle prend aussi en main sa carrière sportive : « On s'est entraîné comme jamais, d'une façon complètement gratuite[56] ». A peine un an après, elle est finaliste des championnats du monde de Montréal en 1967. A partir de là, elle se libère de sa « gangue » et n'accepte plus aucun entraînement qui ne soit pas de sa volonté. De retour sur Grenoble en 1969, elle trouve au cercle Foch le soutien des maîtres

[55] Elle se voit suspendue de l'équipe de France pour avoir participer à des finales du championnat de France d'athlétisme en parallèle des championnats du monde d'escrime à Paris.
[56] Entretien avec Marie Chantal Demaille, le 19 janvier 2012.

Mazenod et Deleplanque qui, tous deux, acceptent de mettre en œuvre les consignes données par son père. Sans un mot à la FFE, elle part s'entraîner un mois à Moscou au côté de l'équipe féminine soviétique. Elle est sur la piste quotidiennement, à raison de 5 à 6 heures par jour. Les résultats sont au rendez-vous. Elle est sacrée championne de France, puis championne du monde à Vienne en 1971. Son acharnement, sa volonté, lui valent la consécration… mais aussi les reproches. Marie-Chantal Demaille est considérée comme une frondeuse, une individualiste. « Elle fait comme elle veut », même si cela doit être gênant : « pour moi, parce que je ne suis pas dans mes baskets et pour eux parce que je ne suis pas docile[57] ». Instinctivement, elle comprend que le sport français relève de la volonté individuelle, plus que des programmes fédéraux. Mais dans le même temps, son attitude est interprétée comme de la défiance et suscite des critiques, voire des oppositions. Une médaille d'or au championnat du Monde, certes, mais n'est-elle pas surtout le fruit du hasard et de la disqualification de la soviétique Galina Gorokhova ? Dans les mois qui suivent, beaucoup l'attendent au tournant, pourrait-on dire : « Il faut rester très humble, presque longer les murs, vous ne pouvez pas vous imaginer, comment expliquer ça : je n'ai rien fait de plus… même, si vous voulez j'en faisais encore moins pour me faire moins remarquer, comme si, à la limite, j'étais gênée d'avoir gagné[58] ». Pour Munich, il faut tenir le rythme, malgré les cours à plein temps à Grenoble, les soucis de la vie privée, les insinuations permanentes sur son attitude « séparatiste » dans la mesure où une grande partie de l'entraînement se fait avec son père. Il faut aller plus loin… vaincre ou mourir. Elle s'impose une nouvelle expérience d'entraînement à Moscou, couronnée d'une grande victoire à Minsk. Alternant entraînement fédéral et entraînement avec son père jusqu'à la veille de l'épreuve individuelle, elle donne tout pour cette olympiade : « Je suis sur la corde raide, sur le fil rouge… je peux tomber peut-être comme réussir quelque chose encore. Je ne suis pas certaine[59] ». Elle se sent à la fois forte et vulnérable. « On est prêt à casser là… quand j'étais 'forte', entre guillemet parce que, on est fort comment, jusqu'à quel point, je me sentais prête à casser comme du cristal. Si vous tapez un tout petit peu, tac, ça explose ». La cuisse est douloureuse, mais ça passe. Par contre, l'interdiction d'avoir son père à ses côtés pendant la finale, puis les deux erreurs d'arbitrage à un moment crucial, lui coûtent sans doute une médaille. Marie-Chantal Demaille reste au pied du podium,

[57] Idem.
[58] Idem.
[59] Idem.

épuisée, déçue et de fait, incapable de rebondir lors de l'épreuve par équipe[60]. En 1974 et 1975, elle trouve la force de repartir en stage pendant 15 jours à Budapest, malgré l'interdiction du DTN de la fédération, Jacques Donnadieu. Mais d'autres incidents, d'autres obstacles dans sa vie privée l'amènent à interrompre sa carrière à la veille des JO de Montréal en 1976 où les Françaises remportent la médaille d'argent à l'épreuve par équipe[61]. On le voit, malgré des conditions de vie « moins confortables », Marie-Chantal Demaille parvient à prendre en main non seulement sa vie personnelle, mais aussi sa carrière sportive pour donner corps à ses ambitions, à sa volonté de réussir sa vie et ce, malgré les discriminations dont les escrimeuses font l'objet jusqu'aux milieux des années 1970. En tant que mère célibataire, elle doit vaincre de nombreux obstacles pour réussir sa carrière. La vulnérabilité, elle l'a connue. Celle-ci tenait à un environnement social au mieux défaillant, au pire hostile, à un manque de soutien, d'entraînement, de suivi, d'attention, à de la solitude plus qu'à un corps ou un psychisme intrinsèquement fragile. Si la pratique de l'escrime, en tant que pratique sportive, lui a permis de trouver les ressources pour se dépasser, cela s'est fait malgré l'inertie des structures sociales et fédérales[62]. L'activité sportive, par contre, fût

« une sorte de colonne vertébrale, une sorte de colonne de vie qui fait que, autour de ça, je me suis mieux organisée. Je me suis refait si vous voulez une personnalité, je me suis refait une vie, je me suis refait… une présence même dans la vie parce que au départ c'était... tellement fragile pour le coup ».

La réussite donne confiance et permet progressivement d'assumer ses sentiments, ses pensées. L'activité sportive permet de démystifier la fragilité assignée aux femmes, à condition qu'elles parviennent à faire face aux obstacles ou à l'indifférence que les structures sociales

[60] Les attentats de Munich se déroulent entre les épreuves individuelles et par équipe d'escrime, les 5 et 6 septembre 1972 ; ils perturbent aussi considérablement le fonctionnement de l'équipe. Marie Chantal Demaille, comme d'autres, très touchée, songe à quitter les Jeux.

[61] Après deux années de dépression, Marie-Chantal Demaille parvient à reprendre le dessus pour conquérir une nouvelle place en équipe de France, puis dans les années 80, une brillante reconversion comme maître d'armes. Elle devient alors Conseillère Technique Régional et entraîneure nationale à la FFE.

[62] Notons tout de même l'importance de l'action de Kate d'Oriola comme capitaine d'équipe à partir de 1968 et membre de la commission féminine de la FFE. Les tireuses sont unanimes à souligner l'aide, l'attention, le soutien qu'elle leur a apportés.

OTTOGALLI, C., « La vulnérabilité des sportives en question : l'exemple de l'escrime au tournant de l'année 68 », in Terret T., Robène L., Charroin P., Héas S., Liotard P. (dir.), *Sport, genre et vulnérabilité au XXe siècle,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, pp. 449-464.

dressent sur leur route[63]. Ce n'est pas rien. « Mais on ne se plaint pas, on ne se raconte pas, on avance ». A défaut de soutien structurel, l'idéologie méritocratique est le ferment qui permet d'y croire. « Pour moi, c'était coûte que coûte, on n'est pas là pour se regarder et pleurer sur son sort ». Effectivement, rares sont celles, à l'époque, qui s'offusquent du sexisme ordinaire du milieu auquel elles appartiennent, qui les accueille, qui les fait exister et les fait réussir. Le sexisme de leur culture sportive est souvent « minimisé, voire ignoré comme élément culturel[64] ». Le désintérêt des fédérations, le diktat de certains entraîneurs, le fait de « traiter (les filles) comme des moins que rien, oui, vraiment, comme des bécasses », elles font avec. Jusqu'aux milieux des années 1970, il n'y a pas de revendications et peu de critiques sur le sexisme du sport.

Conclusion

En 1964, Chombart de Lawne décrit les tensions au sein de la population française quant au statut et à l'image des femmes dans la société de cette époque. D'après cette étude, une majorité de la population, surtout au sein des classes populaires, reste figée sur une image traditionnelle des identités et des rapports sociaux de sexe (où la docilité, le domestique, la maternité et l'esthétique sont les pendants de la virilité masculine). Néanmoins, il constate, notamment chez les femmes des classes moyennes, des aspirations au changement, vers plus de liberté et d'émancipation dont la généralisation de l'instruction secondaire et la professionnalisation croissante seraient les leviers. Ces aspirations à plus de modernité suscitent de profondes inquiétudes. Dans l'imaginaire collectif, l'harmonie du couple et l'amour véritable entre les hommes et les femmes risqueraient de se trouver en danger en raison de l'indépendance des femmes et leur volonté de remettre en cause la différence des sexes. Dans ces conditions, la conquête d'égalité sociale ne pourrait se faire que dans le respect de la différenciation, et non par la quête d'une progressive similitude entre les hommes et les femmes qui n'aboutirait, en fin de compte, « qu'à une définitive solitude ». Ainsi,

[63] Rappelons que le travail réalisé s'intéresse aux membres de l'équipe de France, donc à une histoire du visible, des championnes, de celles qu'on nomme. Il serait nécessaire de questionner les conditions de vie des anonymes de l'histoire, celles qui échouent, qui s'isolent ou abandonnent…

[64] BERTAUX D., DELCROIX C. et PFEFFERKORN R., « Entretien avec Christine Delphy » ; *Migrations et sociétés*, vol. 23, n° 133, janvier-février 2011.

« égalité et polarité semblait progressivement dominer dans la conception des rôles masculins et féminins. Mais la conciliation entre les deux aspirations ainsi manifestées s'avér[ait] difficile à réaliser dans les structures actuelles : la différenciation aboutit au maintien des inégalités et l'égalisation fait naitre la crainte de l'uniformité et l'ennui dans le dialogue des sexes[65]. »

L'histoire des escrimeuses de haut niveau au tournant de l'année 1968 illustre les tensions et résistances face à l'émancipation des femmes, ainsi que les vulnérabilités sociales qui les fondent et qui en découlent. Plus que de pâtir d'une vulnérabilité intrinsèque, les escrimeuses sont surtout victimes d'un ordre social qui les infériorise et des résistances des structures sociales lorsqu'elles aspirent à des ruptures. Les discours fédéraux et journalistiques (majoritairement tenus par des hommes) sont largement imprégnés des stéréotypes actifs dans la société et des permanences d'une image traditionnelle où la femme est le « deuxième sexe », naturellement vulnérable, pondérée, sensible, absente et gracieuse, et dont les comportements doivent préserver l'harmonie du couple. Les escrimeuses des années 1960, tout comme certainement les pionnières du début du siècle, ne parviennent pas à s'y conformer totalement. Face aux inerties des structures sociales pour promouvoir l'égalité entre les sexes, elles développent des « stratégies » ou des « chances » pour parvenir à leurs aspirations de liberté et de réussite sociale. Pour les plus « conformes », leur vulnérabilité provient du fait qu'elles restent sous le joug d'une représentation imposant docilité, harmonie, maternité, pondération et élégance. Pour les plus « émancipées », leur vulnérabilité provient d'un environnement social sinon hostile du moins passif ou résistant. Leurs efforts porteront leurs fruits à partir du milieu des années 1970, lorsque les structures fédérales, sous la pression des exemples internationaux et de l'arrivée d'une nouvelle génération d'escrimeuse, intégreront les filles à la construction du brio national.

[65] CHOMBART DE LAWNE P.-H., *Images de la femme dans la société*, Paris, Les éditions Ouvrières, 1964, p. 265.